

DEPARTEMENT DU RHONE MAIRIE 69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ Tél – Fax : 04 74 63 29 68

Mail: <u>mairie@saintmarcelleclaire.fr</u> Site: <u>www.saintmarcelleclaire.fr</u>

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre 2023 à 20 heures, Le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel l'Eclairé dûment convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS: Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA,

Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX,

E. COILLARD, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES: Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme C. CABOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que:

- Mme C. ARSAC aura du retard;
- Mr T. CANAL a donné pouvoir à Mme S. JACQUET
- Mme I. ROCCATI-BOSCH a donné pouvoir à Mme C. CABOUX
- Mme M. DYBOWSKY a donné pouvoir à Mr M. DURDILLY

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 7 septembre dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il rappelle aux conseillers le point à rajouter à l'ordre du jour par mail :

- Proposition du coordonnateur SPS

ORDRE DU JOUR:

Projet école – Bâtiments – Personnel – Convention SPA – COR – Syndicat des Eaux de la Région de Tarare – Informations diverses - Questions diverses

PROJET ECOLE:

- Choix de l'entreprise Maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les délibérations n° 21 / 2023 du 4 mai 2023 et n° 27 / 2023 du 1^{er} juin 2023 portant respectivement sur la validation par l'assemblée du projet cité supra et de mission Assistance à Maître d'ouvrage confiée à l'ATD du Rhône.

Après réception des offres conformément à la consultation MAPA qui a été effectuée sur la plateforme AWS du 13 juillet 2023 au 12 septembre 2023 à 12 heures, et publiée sur le BOAMP.

Après étude du rapport d'analyse des offres des douze candidats, présenté par l'ATD du Département du Rhône devant les élus des commissions Finances et Urbanisme le 25 septembre dernier;

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux le tableau d'analyse des offres et en donne lecture.

Il propose au Conseil municipal de retenir le maître d'œuvre HUMAN Architecte qui a obtenu la meilleure note pour une mission Base et OPC au prix de 84 480 €uros H.T.

L'assemblée décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER la maîtrise d'œuvre à HUMAN Architecte pour un montant hors-taxes de 84 480 €uros ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché et tout document se référant à la présente décision.

- Proposition du bureau de Contrôle technique :

Monsieur le Maire rappelle que trois bureaux de contrôle ont été consultés pour intervenir lors de la conception et l'exécution des travaux de rénovation et d'extension de l'école.

Il présente les offres suivantes :

- BTP Consultants :

5 700,00 €uros H.T.

- Alpes Contrôles :

7 140,00 €uros H.T.

- Qualiconsult:

10 500,00 €uros H.T.

Les offres ont été analysées en lien avec l'ATD du Département du Rhône et il en résulte que le bureau Qualiconsult, certes le plus cher, prévoit le plus de temps sur le dossier.

Il fait part que Madame DAMETTO, ATD du Département du Rhône, propose de retenir la société Qualiconsult.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition du bureau de contrôle Qualiconsult
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document relatif à la présente.

20 h 20 : Arrivée de Madame C. ARSAC

- Proposition du Coordonnateur SPS:

Monsieur le Maire rappelle que quatre sociétés coordonnateur SPS ont été consultées pour intervenir lors de la conception et l'exécution des travaux de rénovation et d'extension de l'école. Seulement trois ont répondu. Leur mission est d'évaluer les risques pour le chantier et pour les interventions ultérieures.

Il présente les offres suivantes :

- BECS :

3 717,00 €uros H.T.

- LEI:

3 950,00 €uros H.T.

- ELYFEC: 3 045,00 €uros H.T.

Les offres ont été analysées en lien avec l'ATD du Département du Rhône et Madame DAMETTO propose de retenir la société ELYFEC.

Le Conseil municipal valide ce choix.

BATIMENTS:

- Proposition des entreprises CSD et DURAND pour la rénovation de la cabane toilettes:

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection et mise aux normes PMR du bâtiment sanitaire de l'étang Henri DEBOURG. Cet investissement a été prévu au budget pour un montant de 25 000 €uros pour une cabane neuve.

Deux entreprises ont été sollicitées. Monsieur le Maire énumère les devis :

* Société SMAB (DURAND), menuisier, pour la réhabilitation totale du bâtiment et mise en place de rampes PMR pour un montant de 4 235,00 €uros T.T.C, incluant les peintures, le changement de porte, des lames en pin autoclave ;

* Plomberie CSD : changement sanitaire, lavabo et modification des alimentations sanitaires et évacuations pour un montant de 2 078,93 €uros T.T.C.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ses deux devis.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les devis des Sociétés Plomberie CSD pour un montant de 2 078,93 €uros T.T.C. et SMAB pour un montant de 4 235,00 €uros T.T.C.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente.

Monsieur le Maire ajoute que l'éclairage n'est pas compris, la société ALPHAélec sera sollicitée.

- DM Organigramme clés:

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une facture de l'entreprise Julien DUBESSY, concernant des duplications de clés suite à la perte de clés, demandes de clés supplémentaires ou clés cassées sur une année, d'un montant de 799,20 €uros T.T.C.

Afin d'honorer cette facture non budgétée, Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'autoriser à effectuer la décision modificative suivante : de l'article 020 (dépenses imprévues) à l'opération 41 (bâtiment mairie) d'un montant de 799,20 €uros.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la décision modificative énumérée par Monsieur le Maire.

PERSONNEL:

- Création d'emploi en Contrat d'Engagement Educatif :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que les vacataires du Centre de Loisirs sont recrutés en Contrat d'Engagement Educatif avec les rémunérations suivantes :

* animateur BAFA:

* animateur stagiaire:

65 €uros / jour Brut

65 €uros / jour Brut

* animateur non diplômé : 45 €uros / jour Brut

Il argumente que le Service de Gestion Comptable (Trésorerie) ordonne qu'une délibération soit transmise à chaque paiement des vacataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter une rémunération par nuitée pour chaque vacataire lors de mini-camps.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer des emplois non permanents dans le cadre du dispositif de contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateurs au centre de loisirs communal ;

- FIXE la rémunération comme suit :

* animateur BAFA:

85 €uros / jour

* animateur stagiaire:

65 €uros / jour

* animateur non diplômé:

45 €uros / jour

- FIXE une indemnité de nuitée à 10 €uros Brut pour les contrats CEE ;

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les contrats d'engagement éducatif ;

CONVENTION SPA:

- Convention 2024 - 2025 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère à une convention avec la SPA de Brignais concernant les chiens en divagation et chats errants.

A compter du 1^{er} janvier 2024, cette convention prend également en compte les chiens et chats trouvés décédés sur la voie publique.

Il informe qu'il convient de renouveler la convention pour 2024 et 2025 et argumente qu'il n'existe plus qu'une seule convention dite simple, c'est-à-dire sans capture ni transport, la SPA se limite à l'accueil et à la garde pendant les délais légaux (montant : 0,60 €uro par habitant (539) soit 323,40 €uros). Le transport est assuré par la commune.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la convention pour 2024 et 2025 avec la SPA.

Monsieur le Maire explique que le tarif n'a pas augmenté par rapport à la convention 2022 - 2023.

- Campagne de stérilisation :

Monsieur le Maire explique que la commune adhère à un partenariat avec la SPA pour des campagnes de stérilisation concernant les chats errants afin d'éviter la prolifération.

Les frais sont pris en charge par la commune et la SPA.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la campagne de stérilisation pour 2024 - 2025 avec la SPA.

COR:

- Présentation du rapport d'activité :

Monsieur le Maire présente le Rapport d'activité 2022 et expose que tous les ans, avant le 30 septembre et conformément au Code des Collectivités territoriales, le Président de l'EPCI se doit d'adresser au Maire de chaque commune un rapport d'activité retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport est destiné à être présenté par le Maire au Conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

- Election d'un nouveau Vice-Président :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du Conseil communautaire du 28 septembre dernier, Monsieur Ludovic CHERPIN, Maire de Thizy-Les-Bourgs, a été élu 13^{ème} Vice-Président de la COR, service énergies renouvelables et à la transition énergétique, en remplacement de Monsieur Martin SOTTON.

- Rapport annuel 2022 sur la gestion des déchets :

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel 2022 sur le Service Gestion des déchets établi par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, destiné à l'information des usagers conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995.

Il fait part aux conseillers que ce rapport est à la disposition du public en Mairie mais également consultable sur le site internet de la COR : www.ouestrhodanien.fr

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE TARARE:

Monsieur Guy GIRAUD informe l'assemblée que :

- * les communes sont raccordées à l'eau du barrage depuis le mois de mai 2023 et dépendent depuis le 1^{er} janvier 2023 de VEOLIA ;
 - * SUEZ conserve l'assainissement.

- Rapport annuel du délégataire SUEZ 2022 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire SUEZ 2022, transmis par le Syndicat des Eaux de la Région de Tarare, et présenté lors du comité syndical conformément aux articles L.3131-5, R.3131-2 et suivants du code de la commande publique, destiné à l'information des usagers.

Il fait part aux conseillers que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel du délégataire SUEZ 2022, qui est mis à la disposition du public en mairie.

- Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Eau potable :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) - Eau potable, que lui a transmis le Syndicat des Eaux de la Région de Tarare, et présenté lors du comité syndical conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, destiné à l'information des usagers.

Il précise que ce document est à la disposition du public en Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) – Eau potable, qui est mis à la disposition du public en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Voirie:

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a laissé un message à Mr VERA d'Eiffage pour reboucher les trous sur la Route du Crêt et demande un geste commercial.

- Syndicat des Eaux de la Région de Tarare :

Monsieur le Maire rapporte la demande du Syndicat des Eaux de la Région de Tarare qui sollicite les communes pour connaître leurs prévisions de travaux voirie pour 2024 afin que le Syndicat puisse prévoir des travaux de renouvellement de canalisations. Réponse, pas de travaux prévus pour Saint-Marcel l'Eclairé.

- Route de Feurs:

Monsieur le Maire expose qu'il prévoit de réunir la commission Voirie ainsi que Mr MONIER du Département pour une étude sur l'aménagement de la RD38 afin de faire ralentir les véhicules en agglomération.

Le panneau « 70 » va être enlevé après qu'un arrêté soit pris, cela risque de prendre encore un peu de temps.

- Maison Novel:

Monsieur le Maire rapporte la demande de Madame et Monsieur NOYEL, locataires de la maison Noyel, afin de changer les huisseries car lors de fortes pluies, des infiltrations se produisent. Après débat, il faudrait étudier le changement complet des fenêtres et

volets car par vent violent, des volets se décrochent. Les entreprises qui ont déjà candidatés pour les travaux antérieurs sur la commune seront sollicitées.

- Points d'eau:

Monsieur le Maire rapporte une nouvelle demande des habitants du Crêt pour l'installation d'une borne incendie.

Il fait part que la commission Voirie se réunira pour élaborer un arrêté DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) qui est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie (poteaux ou bouches d'incendie, points d'aspiration naturels ou artificiels). Ce qui implique que les communes doivent s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques.

- Subventions projet école :

Monsieur le Maire rappelle les diverses subventions qui pourraient être allouées par le Département, la Région, la COR pour le projet réhabilitation et extension de l'école et que des demandes pourraient être faites pour la DETR, DSIL et CAF (car l'école accueille le périscolaire).

- Projet école :

Monsieur le Maire fait part que Madame DAMETTO organisera des réunions hebdomadaires de chantier le mardi matin. Il souhaiterait qu'un conseiller puisse représenter la municipalité chaque semaine. La première réunion aura lieu le 17 octobre prochain à 9 heures.

- Bulletin municipal:

Madame Stéphanie JACQUET expose que la commission Communication a sollicité l'entreprise OXALISE, professionnel sur la commune, pour l'élaboration du bulletin municipal 2024.

- Ecole: subvention exceptionnelle:

Madame Stéphanie JACQUET rapporte la demande de subvention exceptionnelle présentée par le corps enseignant pour leurs projets 2023 – 2024 comportant notamment un séjour de Classe Découverte en Auvergne, un atelier cirque, un spectacle séances scolaires de la COR au théâtre de Tarare.

Monsieur le Maire préfère débattre au prochain Conseil municipal afin d'obtenir plus de renseignements sur le financement.

- Meuble sono salle des fêtes :

Madame Stéphanie JACQUET informe l'assemblée que son mari est intervenu sur le meuble sono de la salle des fêtes. Il n'y aurait pas besoin de réinvestir dans un meuble sono. Il suffit de prévoir d'acheter des câbles et de faire un schéma expliquant l'installation, le branchement. Cependant lors des états des lieux, il faudra impérativement contrôler la présence des câbles car visiblement certains ont disparu. Concernant le sonomètre, il convient de solliciter un électricien.

- Conseil d'école :

En vue du premier conseil d'école qui aura lieu le 17 octobre prochain, Madame Stéphanie JACQUET précise qu'elle a délégué Monsieur Maurice DURDILLY afin de faire le point avec les agents communaux sur les divers travaux demandés par la directrice.

- Congrès des Maires :

Monsieur le Maire rappelle le déplacement de huit élus au Congrès des Maires à Paris qui se déroulera du 20 au 23 novembre 2023. Il informe que Madame SERRE, Députée, convie deux élus par commune pour un repas. Monsieur le Maire souhaite prévoir une réunion avant le départ afin de finaliser les modalités du séjour.

QUESTIONS DIVERSES:

- Monsieur Serge GRACIA suggère de déplacer les panneaux « flèches » plus près de l'ilôt à l'entrée du village côté Rochefolles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Secrétaire de séance Mme C. CABOUX

about.

S

Le Maire

Hervé DIGAS

MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De:

Thierry CANAL <T.Canal@endrix.com>

Envoyé:

jeudi 5 octobre 2023 18:18

À:

MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE; Stephanie Jacquet

Objet:

Pouvoir

Stephanie bonsoir

Je propose au conseil de te transmettre mon pouvoir ne pouvant pas être là ce soir Bien à tous et portez vous bien Thierry

Envoyé de mon iPhone

MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De:

Isabelle ROCCATI-BOSCH < roccabosch@hotmail.fr>

Envoyé:

jeudi 5 octobre 2023 10:04

À:

MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

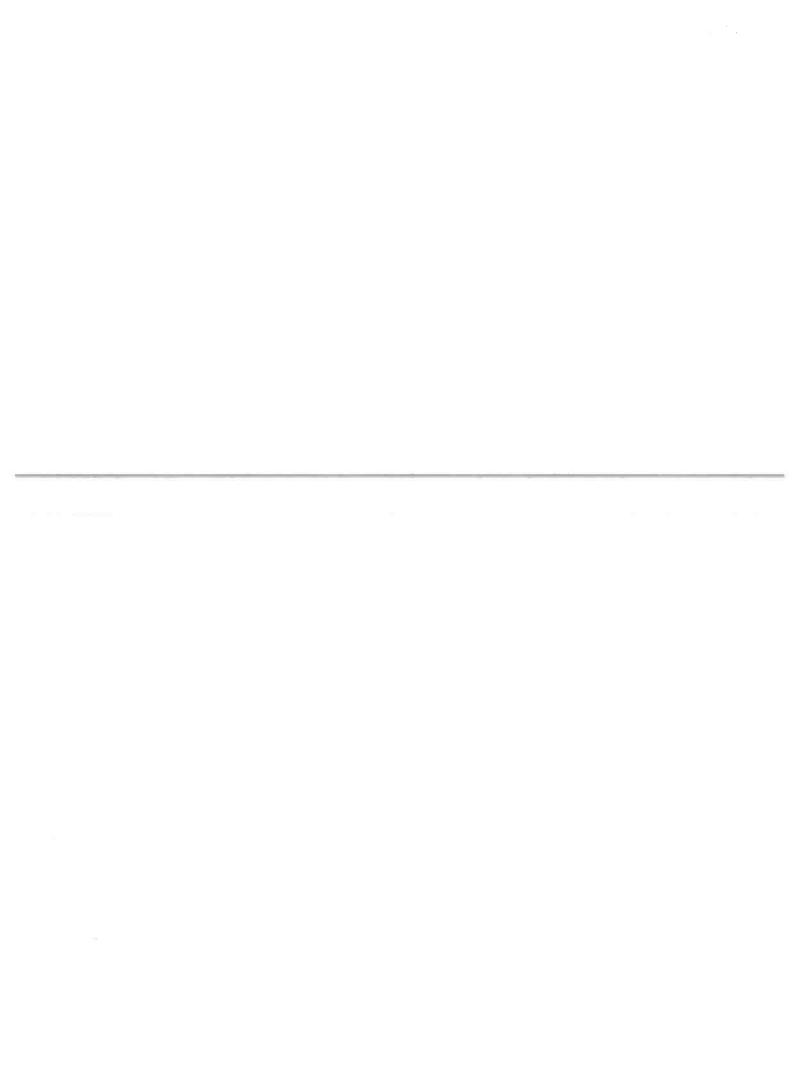
Objet:

Pouvoir

Bonjour Sylvie,

je donne mon pouvoir à Cathy Caboux pour le conseil municipal de ce soir. À bientôt.

Isabelle



MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

De: Marielle DYBOWSKI <marielle.dybowski@orange.fr>

Envoyé: mercredi 4 octobre 2023 22:38 À: MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

Cc: Hervé DIGAS

Objet: Conseil municipal du 05/10/23

Bonjour,

Je ne pourrai pas être présente au conseil municipal du jeudi 05/10/23.

Je donne pouvoir à Maurice DURDILLY pour me représenter sur l'ensemble des points qui seront évoqués lors de ce conseil.

Merci

Cordialement

Marielle DYBOWSKI

Tel 06 50 59 49 27

envoyé: 30 septembre 2023 à 11:10

de: MAIRIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE <mairie@saintmarcelleclaire.fr>

à: Hervé DIGAS hervé DIGAS hervé DIGAS hervé.digas@orange.fr, Maurice DURDILLY mauricedurdilly@yahoo.fr, Stéphanie Jacquet stéphanie]acquet@live.fr, "svcjl@icloud.com" svcjl@icloud.com, christian bel hervé.digusanadoo.fr, fabyjc.f@wanadoo.fr, giraud_guy@orange.fr, giraud_guy@orange.fr, caboux@numericable.fr, Elodie COILLARDcaboux@numericable.fr, seldie COILLARDseldie COILLARDseldie Coilla.groupesfc.fr, seldie Coilla.groupesfc.fr, seldie Coilla.groupesfc.fr, seldie Coilla.groupesfc.fr, seldie Goilla.groupesfc.fr, <a href

objet: RE: Conseil municipal

Bonjour

Nous vous prions de trouver ci-joint l'ordre du jour du conseil du jeudi 5 octobre prochain ainsi que les rapports annuels du service de l'eau présenté par le SIE.

Cordialement Hervé